

s'entendre avec lui sur la tenue d'une enquête judiciaire. Je m'empresse de dire, monsieur le président, que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse peut avoir ignoré l'existence de cette perception politique. Toutefois, à titre de chef du parti conservateur en Nouvelle-Écosse, la question ayant été soulevée à un comité, il est maintenant en mesure de découvrir très rapidement si des membres mal avisés de son parti ont exigé des cotisations de ce genre.

Des voix: Oh, oh!

M. Aiken: Essayons de découvrir ce qui se passe à Ottawa et laissons faire la Nouvelle-Écosse.

M. Regan: S'il constate que c'est vrai, sachant comme nous tous que les programmes à frais partagés se fondent sur la confiance mutuelle entre les gouvernements, j'exhorte le premier ministre à ne pas attendre que tous les détails soient arrachés un à un, au sein du comité. Qu'il dise tout de suite s'il approuve ou condamne cette pratique. S'il n'approuve pas ce qu'on fait, qu'il le montre en agissant tout de suite afin de sembler agir de son propre gré. (*Exclamations*)

Qu'il nous montre qu'il n'est pas le genre d'homme qui se croise les bras, espérant que le chat ne sortira pas du sac.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député a épuisé son temps de parole.

M. Regan: Monsieur l'Orateur, j'aimerais m'expliquer sur un fait personnel...

Des voix: Asseyez-vous.

M. Aiken: J'invoque le Règlement.

M. Regan: ...Je n'ai pas pu prendre la parole avant dix heures et cinq minutes et j'ai demandé à mon honorable ami de Saint-Jean-Est de me servir de chronomètre. J'ai sept minutes à ma disposition et, je le répète, je n'ai pas pu prendre la parole avant dix heures et cinq.

M. le président suppléant: A l'ordre!

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. le président suppléant: A l'ordre! Il y a deux rappels au Règlement à étudier à l'heure actuelle.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, il s'agit sûrement ici d'une violation directe du Règlement de la Chambre. L'honorable député s'en est pris à un premier ministre provincial, à la Chambre des communes. C'est contraire au Règlement et cela ne s'est jamais vu.

[M. Regan.]

M. MacEwan: Comme il n'avait pas accès à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, il a dû s'exécuter ici.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement, je voudrais vous signaler, à vous et à l'honorable député d'Halifax—il pourra toujours poser sa question au sujet des souffleuses à neige demain—que Votre Honneur a déjà signifié à l'honorable député le temps qui lui était accordé et j'attends maintenant la réponse du ministre responsable, qui n'est même pas à la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: Qu'il me soit permis de dire aux honorables députés que le rappel au règlement de l'honorable représentant de Parry-Sound-Muskoka est tout à fait valide à mon avis.

M. Regan: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député aurait-il l'obligeance de se rasseoir. Il dit avoir un chronomètre. Je lui rappellerai que la présidence en a un également mais qu'ils ne semblent pas concorder. L'honorable député dit qu'il s'est levé à 10.05 et la présidence l'a rappelé à l'ordre à 10.11 ou presque. Je ne crois pas que l'honorable député doive chicaner sur quelques secondes de plus ou de moins. Comme le temps de parole de l'honorable député est écoulé, je devrais maintenant permettre au ministre ou à son représentant de répondre.

M. Regan: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

Une voix: Règlement! Asseyez-vous!

M. Regan: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège et je devrais pouvoir...

Une voix: Asseyez-vous!

M. Regan: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu la chance de dire un mot sur le rappel au Règlement. Si vous rendiez une décision à cet égard, alors je parlerais de cette décision.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît! Je suis d'avis qu'il n'y a pas matière à la question de privilège. On a réglé le rappel au Règlement. Je demanderais à l'honorable député de collaborer avec la présidence.

M. Regan: Monsieur l'Orateur, vous ne m'avez pas laissé dire un mot au sujet du rappel au Règlement.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je devrais peut-être porter à l'attention de l'honorable député qu'il doit se rasseoir quand l'Orateur